

SOUTIEN

DÉTAILS DE LA GARANTIE

GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE

Procédure de demande de garantie

Remarque - Si vous résidez en dehors des États-Unis, veuillez sélectionner l'[Onglet Contacts](#) pour trouver les services Fluidmaster dans votre région.

Pour demander un remplacement en vertu de la garantie, Fluidmaster vous demandera de lui faire parvenir par courriel les informations suivantes :

1. Reçu ou facture de votre achat ou une photo du produit
2. Nom complet, adresse postale et numéro de téléphone
3. Une brève déclaration quant au motif de la demande

Veillez téléverser votre/vos photo(s) sur techsupport@fluidmaster.com afin de faire parvenir votre demande par courriel au Service technique/garantie de Fluidmaster.

Conditions générales

Sous réserve des « exclusions » énoncées ci-dessous, Fluidmaster Inc. promet au consommateur de réparer, ou à la discrétion de Fluidmaster Inc., de remplacer toute pièce de ce produit de plomberie comportant des défauts de fabrication ou matériaux utilisés dans des conditions normales pour le nombre total d'années à compter de la date d'achat. Tous les frais de retrait, de transport et de réinstallation pour obtenir le service en vertu de la garantie doivent être payés par le consommateur. Au cours de la période de la présente « Garantie expresse limitée », Fluidmaster Inc. fournira gratuitement, sous réserve de la section « Exclusions » ci-dessous, toutes les pièces de rechange nécessaires pour corriger ces défauts. La présente « Garantie limitée » est nulle et non avenue si ce produit de plomberie n'a pas été installé et entretenu conformément à toutes les directives écrites accompagnant le produit.

Minimiser

Exclusions : FLUIDMASTER INC. NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, Y COMPRIS LES FRAIS D'INSTALLATION, LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU, LES BLESSURES OU TOUT AUTRE DOMMAGE RÉSULTANT D'UNE UTILISATION ABUSIVE OU D'UNE MAUVAISE UTILISATION DU PRODUIT DÉCOULANT D'UN SERRAGE EXCESSIF OU D'UNE INSTALLATION DE CE PRODUIT DE PLOMBERIE NON CONFORME AUX DIRECTIVES ÉCRITES. NE PAS UTILISER DE PASTILLES NETTOYANTES POUR CUVETTE À GLISSER DANS LE RÉSERVOIR QUI CONTIENNENT DE L'EAU DE JAVEL OU DU CHLORE. L'UTILISATION DE CES PRODUITS ENTRAÎNE DES

DOMMAGES AUX COMPOSANTS DU RÉSERVOIR ET PEUT CAUSER DES INONDATIONS ET DES DOMMAGES MATÉRIELS. L'UTILISATION DE CES PRODUITS ANNULERA CETTE GARANTIE.